

Rapport d'activité 2017

Contrôle des finances du canton de Berne



Table des matières

1	Avant-propos	1
2	Statut du Contrôle des finances	1
2.1	Mandat et objectif	1
2.2	Collaboration	2
2.3	Mandat de contrôle	3
2.4	Méthode d'audit	4
2.5	Service chargé d'enregistrer les irrégularités	4
3	Evénements importants de 2017	5
3.1	Récapitulatif	5
3.2	1 ^{er} trimestre 2017	7
3.3	2 ^e trimestre 2017	8
3.4	3 ^e trimestre 2017	10
3.5	4 ^e trimestre 2017	11
3.6	Contrôle des effets	13
4	Qui sommes-nous ?	14
4.1	Organisation	14
4.2	Personnel	14
4.3	Finances / Prestations	15
4.4	Autres activités	15
5	Perspectives	15
	Annexes	17
1	Liste des rapports de révision envoyés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017	17
2	Liste des mandats de révision de 2017	22

1 Avant-propos

Formellement, le présent rapport d'activité s'adresse au Grand Conseil et au Conseil-exécutif. La population du canton de Berne ou toute autre personne intéressée peuvent ainsi s'informer sur les priorités des activités de contrôle du Contrôle des finances et des événements importants.

Les résultats des révisions ne sont pas publics et sont communiqués exclusivement aux services ayant fait l'objet d'un contrôle et aux supérieurs hiérarchiques. La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif reçoivent chaque trimestre des informations sur les principaux résultats des révisions.

Le Contrôle des finances a pour mandat d'assurer la vérification indépendante de la gestion financière et de la comptabilité des autorités, de l'administration et des établissements du canton. Partenaire fiable et loyal du parlement, du gouvernement et de l'administration, le Contrôle des finances a pour objectif non seulement d'instaurer la confiance et de donner des sûretés, mais aussi de créer de la valeur ajoutée. Le compte rendu des résultats des révisions est principalement axé sur la mise au jour des points faibles et des risques ainsi que sur les potentiels d'optimisation. Sur la base des révisions qu'il a effectuées, le Contrôle des finances a inscrit dans ses rapports de nombreuses constatations et y a émis des recommandations. Cela mis à part, le Contrôle des finances a pu constater que dans un environnement aux multiples exigences (introduction du MCH2/IPSAS), l'administration du canton de Berne accomplit ses tâches de manière consciencieuse, professionnelle et appropriée, en 2017 également.

Le Contrôle des finances remercie le Comité Contrôle des finances, la Commission des finances, la Commission de gestion, la Commission de justice ainsi que le Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat, les Directions et la Direction de la magistrature pour leur bonne collaboration durant l'année sous rapport. Nos remerciements vont également aux nombreuses collaboratrices et collaborateurs des services ayant fait l'objet de nos révisions, qui ont fait preuve de bonne volonté pour nous soutenir dans notre travail.

2 Statut du Contrôle des finances

2.1 Mandat et objectif

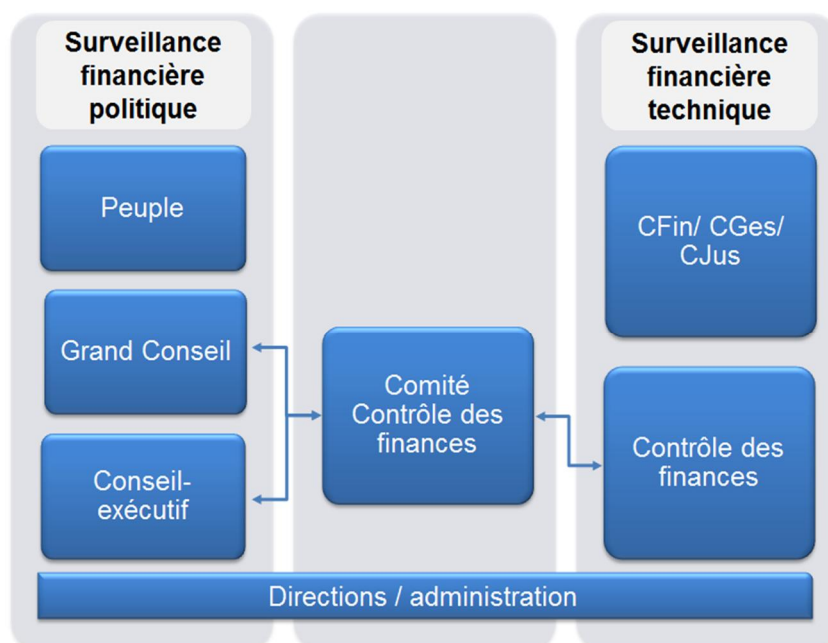
Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF).

Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière.

En suscitant la confiance et l'acceptation, le Contrôle des finances entend donner des sûretés mais aussi créer de la valeur ajoutée. Son objectif est d'assister l'administration dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

2.2 Collaboration

Le Contrôle des finances traite directement avec la Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission de justice du Grand Conseil ainsi qu'avec le Conseil-exécutif. Dans le cadre de son compte rendu trimestriel, il les informe sur les principaux résultats de ses révisions, et, à leur demande, effectue des contrôles extraordinaires ou leur fournit des conseils.



Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour. Il a en outre

deux fois par an avec chaque Direction et avec la Direction de la magistrature des entretiens consacrés aux révisions prévues et effectuées, aux risques, ainsi qu'à un échange général d'informations. Des entretiens supplémentaires sont organisés en fonction des besoins et des sujets, sur des questions matérielles ou spécifiques en relation avec les comptes annuels et la présentation des comptes du canton. Trois à quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles au bureau de la Commission des finances ainsi qu'au plénum et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations en plénum ou avec les différentes sections de la commission.

Au titre de son mandat de conseil ou de l'échange d'informations, le Contrôle des finances a, en 2017, présenté des exposés et répondu à des questions lors de séances de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

Le Contrôle des finances

- est membre de l'Association suisse des contrôles cantonaux des finances (*Fachvereinigung der kantonalen Finanzkontrollen*) et de son comité directeur,
- est membre de la Conférence des Chefs des Contrôles financiers des Cantons latins,
- est membre de la Conférence suisse des contrôles des finances,
- est membre de l'Association suisse de révision interne (ASRI),
- est agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision,
- est représenté à la Commission des Swiss GAAP RPC.

2.3 Mandat de contrôle

Le Contrôle des finances a les tâches suivantes :

- procéder à la révision des comptes annuels du canton,
- contrôler la comptabilité et la présentation des comptes ainsi que la gestion financière des unités administratives (révision des services),
- contrôler la planification des projets de construction et leur réalisation (révision des constructions),
- contrôler les systèmes informatiques qui touchent aux finances (révision de l'informatique),
- procéder à la révision des comptes annuels des établissements cantonaux,
- fournir des conseils techniques au Conseil-exécutif, à la Commission des finances, à la Commission de gestion et à la Commission de justice,
- effectuer des révisions des subventions cantonales,
- procéder à des contrôles extraordinaires.

Le service d'enregistrement des irrégularités est par ailleurs rattaché au Contrôle des finances.

Domaines de révision du Contrôle des finances

Les contrôles du Contrôle des finances s'exercent sur la Chancellerie d'Etat, les sept Directions avec leurs offices et leurs services (administration centrale et administration cantonale décentralisée) ainsi que les autorités judiciaires et le Ministère public. Les révisions effectuées au sein des unités administratives obéissent aux principes de l'approche descendante et de l'approche ascendante. Des contrôles des processus sont effectués horizontalement sur des offices, services et Directions. Le contrôle de l'utilisation des subventions cantonales (contrôle des subventions cantonales) relève aussi du domaine de révision, tout comme la révision des comptes annuels des établissements cantonaux et les contrôles effectués en tant que service de révision, légalement ou statutairement prescrit, auprès d'organisations, pour autant qu'un intérêt public prépondérant les justifie. Le graphique ci-dessous illustre les domaines de révision du Contrôle des finances.

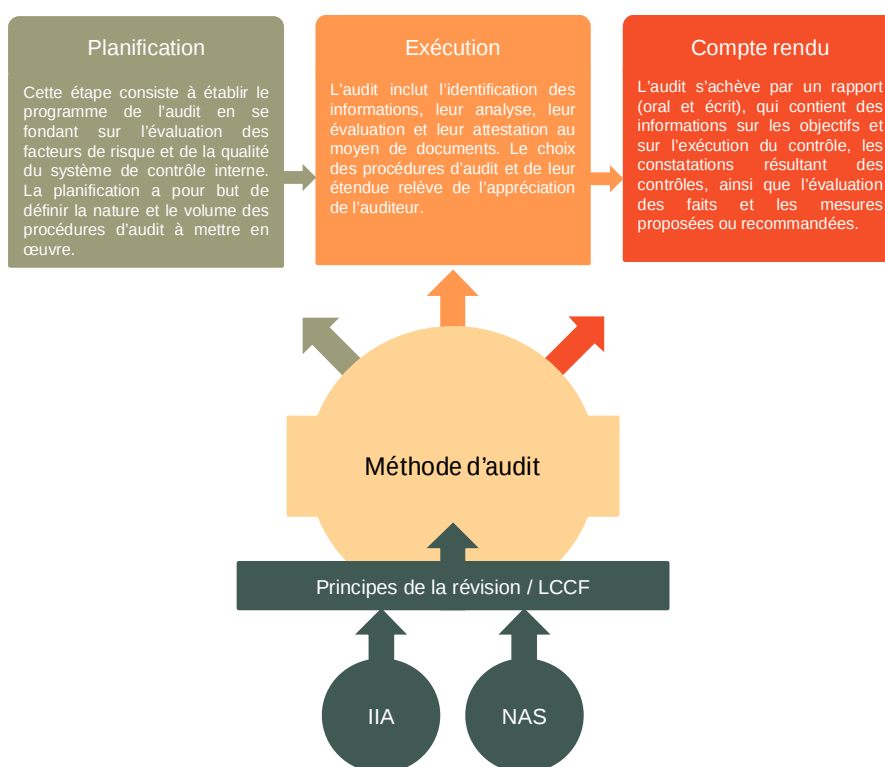


2.4 Méthode d'audit

Le Contrôle des finances exerce son activité selon les dispositions de la LCCF et dans le respect des principes reconnus de la révision. Selon l'activité, il applique les normes d'audit suisses (NAS), la norme du contrôle restreint ou le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) promulgué par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

Ces principes ont un point commun : une approche axée sur les risques, qui considère en d'autres termes les risques inhérents à l'objet du contrôle, ainsi que les processus de contrôle, de pilotage et de surveillance le concernant. Les résultats de l'évaluation des risques influencent les objectifs du contrôle.

Le processus de contrôle se divise en trois phases : la planification, l'exécution et le compte rendu :



2.5 Service chargé d'enregistrer les irrégularités

Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités rattaché au Contrôle des finances a également été sollicité par les agents et agentes du canton en 2017. Le nombre de signalements a légèrement reculé par rapport à l'année précédente. Les signalements reçus ont permis de minimiser les risques et d'apporter des optimisations dans différents domaines en 2017. Le degré de notoriété ainsi que la franchise et l'attitude des supérieurs et des agents vis-à-vis d'un tel service sont des facteurs qui influent fortement sur le nombre de signalements.



3 Événements importants de 2017

3.1 Récapitulatif

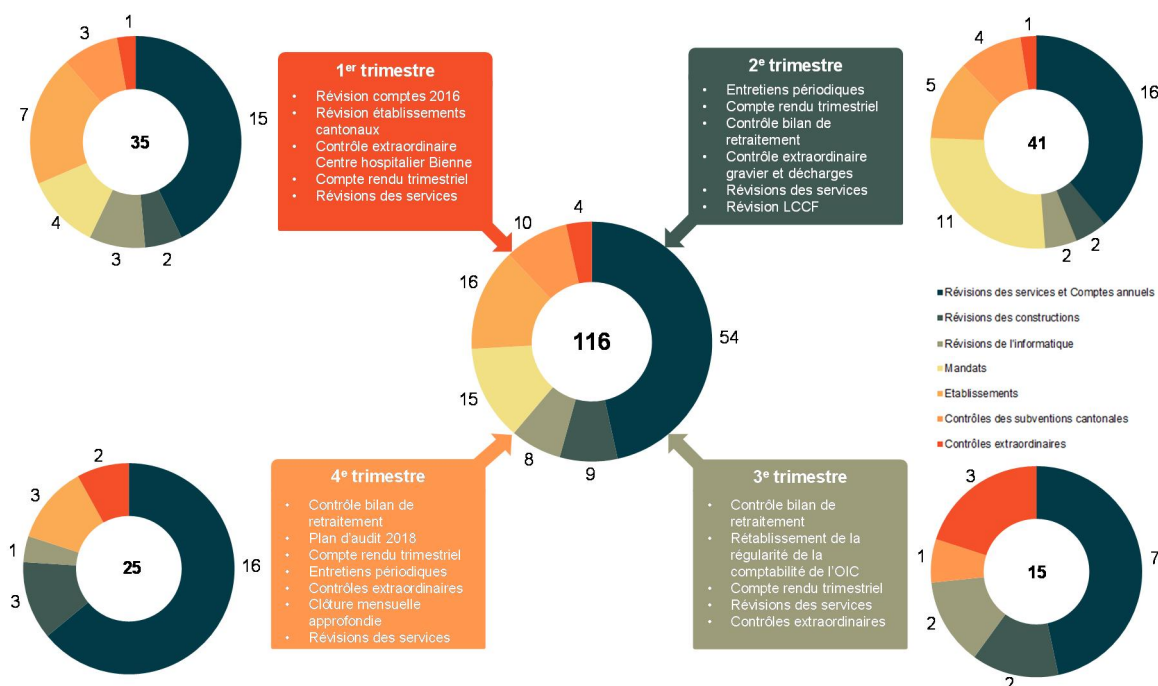
L'événement marquant dans le domaine financier a été l'introduction du MCH2/IPSAS le 1^{er} janvier 2017. La charge de travail très élevée qu'elle a entraînée pour les collaborateurs et collaboratrices et l'investissement extraordinaire dont ils ont fait preuve ont été évidents non seulement dans les secteurs des finances de l'administration cantonale mais aussi chez le Contrôle des finances : entre avril et octobre 2017, celui-ci a consacré environ 600 jours-personnes à la vérification du bilan d'ouverture conforme au MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017. Il a communiqué les résultats de ses contrôles aux Directions, au Conseil-exécutif, à la Direction de la magistrature ainsi qu'aux organes de surveillance parlementaire (Commission des finances et Commission de gestion) dans deux rapports détaillés. Il a été possible, grâce à une collaboration coopérative, d'éliminer du bilan d'ouverture de nombreux défauts et risques présentant des conséquences financières considérables.

Dans le cadre de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2016, le Contrôle des finances a constaté que la comptabilité de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) n'était pas conforme au principe de régularité. Comme l'OIC représente un sous-domaine essentiel des comptes annuels du canton, le Contrôle des finances a assorti son opinion d'audit (attestation) d'une réserve. La correction des défauts existants dans le cadre du projet Optima s'est avéré chronophage et complexe pour les agents et les agentes du secteur des finances de l'OIC et pour les consultants externes appelés en renfort. La FIN, le Conseil-exécutif et la Commission des finances du Grand Conseil ont accompagné le processus et le Contrôle des finances a de nouveau consacré beaucoup de temps aux nécessaires vérifications ultérieures, y compris à la rédaction d'un rapport exhaustif, en collaboration avec des sociétés d'audit externes.

Etant donné que la régularité de la comptabilité était une condition fondamentale pour établir le bilan de retraitement au 1^{er} janvier 2017, le projet Optima à l'OIC a provoqué des retards dans la mise en œuvre du MCH2/IPSAS au niveau du canton. Les reports et les travaux extrêmement chronophages ont contraint le Contrôle des finances à annuler différents audits prévus pour 2017 ou à les reporter à l'année suivante. Etant donné que, faute de régularité comptable et le bilan d'ouverture n'ayant été comptabilisé qu'en octobre 2017, les clôtures mensuelles n'ont pu démarrer qu'au cours du mois de novembre 2017 pour se terminer en janvier 2018, aucune révision des services n'a pu avoir lieu à l'OIC en 2017.

Durant l'exercice 2017, le Contrôle des finances a rédigé quatre rapports sur des mandats de contrôle extraordinaire à l'intention des organes mandants (Commission de gestion / Directions). Le mandat de contrôle extraordinaire portant sur le secteur du gravier et des décharges a largement confirmé les faiblesses et les défauts dans les processus et les compétences de l'administration que la Commission de gestion avait constatés lors d'un contrôle antérieur. Durant sa session de novembre, le Grand Conseil a adopté à l'intention de l'administration différentes déclarations de planification visant à optimiser la situation dans le secteur du gravier et des décharges. Le rapport portant sur le secteur du gravier et des décharges a en outre fait l'objet d'un débat public et médiatique suite à une indiscretion, le journal *Der Bund* étant parvenu à se procurer le rapport confidentiel et ayant divulgué les conclusions auxquelles celui-ci aboutissait.

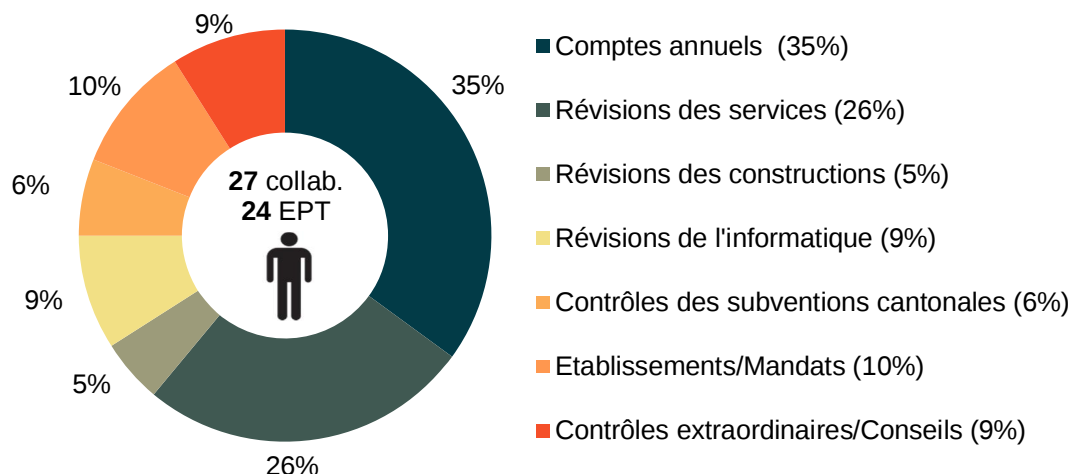
Sur la base des nombreuses révisions qu'il a effectuées dans les différents domaines (p. ex. services, projets, constructions, informatique, subventions cantonales), le Contrôle des finances a pu constater que dans un environnement aux multiples exigences, l'administration du canton de Berne accomplit fondamentalement, avec professionnalisme, un travail de qualité. Mais il a également émis, à l'intention des unités ayant fait l'objet d'un audit, différentes recommandations visant à éliminer les défauts et les risques mis au jour. Grâce à une collaboration constructive, les unités concernées ont déjà pu appliquer ou commencer à mettre en œuvre de nombreuses mesures et optimisations.



Les 116 rapports de révision rédigés en 2017 sont présentés en annexe au présent rapport d'activité, classés par Direction (annexe 1).

La loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) qui régit les tâches, les obligations et la responsabilité du Contrôle des finances, fêtera bientôt ses 20 ans d'existence. La Commission des finances, le Conseil-exécutif et le Contrôle des finances ont lancé, au second semestre 2017, un projet de révision totale de la LCCF qui offre l'opportunité de renforcer encore l'indépendance du Contrôle des finances, ainsi que d'adapter la description de ses tâches et de ses obligations à l'environnement actuel et à l'évolution du secteur de la révision, et de l'axer sur les exigences actuelles des organes politiques et du Conseil-exécutif.

L'objectif du Contrôle des finances consistant à procurer une plus-value et un profit aux unités qu'il contrôle, au Conseil-exécutif et aux organes de surveillance politiques a été plus qu'atteint en 2017. Avec largement plus d'un millier de recommandations, le Contrôle des finances a été d'une efficacité élevée pour l'administration, tant aux plans qualitatif que quantitatif. Compte tenu des recommandations qu'il a émises suite à la vérification du bilan de retraitement, il a contribué à des corrections d'un montant élevé, dont le profit procuré au canton entrera dans l'histoire du Contrôle des finances du canton de Berne. Mais ce sont en fin de compte les innombrables petits apports et mesures ainsi que le travail quotidien effectué avec professionnalisme par l'administration cantonale qui contribuent au niveau élevé de qualité et de fiabilité des prestations et, partant, qui génèrent la confiance justifiée des citoyens et des citoyennes vis-à-vis du canton. L'allocation des ressources à l'accomplissement des tâches est illustrée ci-dessous.



3.2 1^{er} trimestre 2017

· Révision des comptes annuels au 31 décembre 2016

Au premier trimestre 2017, le Contrôle des finances a principalement concentré ses travaux sur la révision des comptes annuels, avant de présenter comme prévu son rapport en avril 2017. Les contrôles ont en principe pu être menés à bien avec les affaires courantes. L'absence de régularité comptable à l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a constitué un cas particulier : du fait du passage à l'application SAP en 2016, la comptabilité n'était plus conforme au principe de régularité. Comme l'OIC représente un sous-domaine essentiel des comptes annuels du canton, le Contrôle des finances a assorti son opinion d'audit (attestation) d'une réserve. L'attestation figure dans le volume 1 du rapport de gestion de 2016 du canton.

· Révision des établissements cantonaux

La loi désigne le Contrôle des finances comme organe de révision de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique germanophone ainsi que du Centre interrégional de perfectionnement (CIP) de Tramelan. Les travaux de révision de ces établissements cantonaux essentiels et la rédaction des rapports ont eu lieu principalement durant les mois de février à avril.

· Evaluation SIPD à l'Intendance des impôts

En collaboration avec le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne, le Contrôle des finances a procédé à une évaluation de la sûreté de l'information et de la protection des données à l'Intendance des impôts. Cette évaluation portait sur la mise en œuvre et le respect des exigences cantonales en la matière dans les applications fiscales. Ce contrôle a notamment fourni des indications importantes dans la communication des exigences.

· Contrôle extraordinaire au Centre hospitalier de Bienne

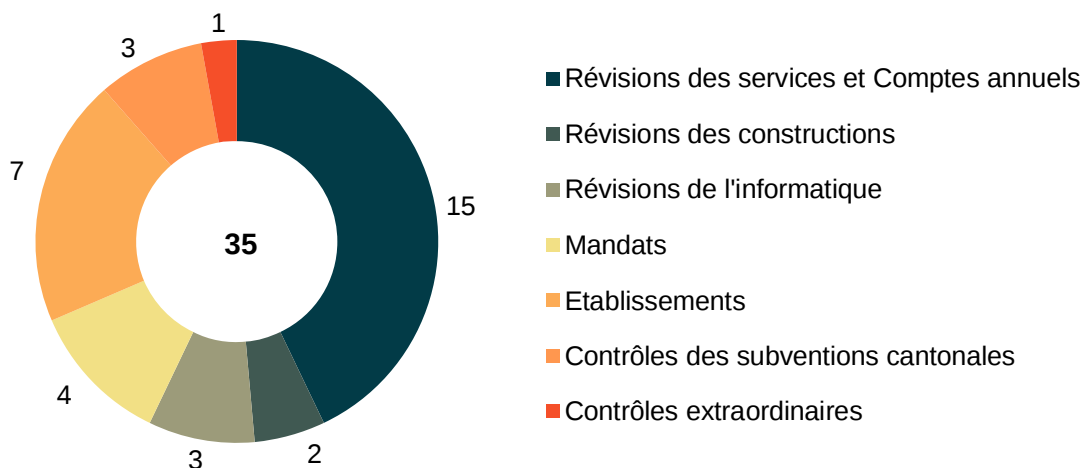
Sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP), le Contrôle des finances a effectué au quatrième trimestre 2016 un contrôle extraordinaire au Centre hospitalier de Bienne. Le compte rendu contenant les réponses aux questions posées, complété par des recommandations du Contrôle des finances, a eu lieu en janvier 2017.

· **Compte rendu trimestriel au 31 décembre 2016**

Le Contrôle des finances a communiqué le 12 janvier 2017 son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision au Conseil-exécutif, à la Commission des finances et à la Commission de gestion. Ce rapport et d'autres sujets d'actualité ont pu être abordés en février 2017 dans des réunions avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances.

· **Révisions des services / Révisions de l'informatique et des constructions**

Au premier trimestre 2017, le Contrôle des finances a remis les rapports de révision suivants aux services concernés, après avoir discuté des résultats avec eux :



Mentionnons le contrôle de la subvention cantonale concernant « l'enseignement et la recherche » à l'Hôpital de l'Ile, qui présente un intérêt et une utilité particuliers pour les secteurs en jeu. Ce contrôle – qui touchait à la fois l'INS, l'Université et l'Hôpital de l'Ile – s'est certes avéré très ambitieux, mais a finalement porté ses fruits pour les parties prenantes.

3.3 2^e trimestre 2017

· **Entretiens périodiques semestriels avec toutes les Directions et la JUS**

Le Contrôle des finances rencontre deux fois par an chaque Direction et la Direction de la magistrature pour un échange auquel participent le conseiller ou la conseillère d'Etat compétent et – en règle générale – le ou la secrétaire générale et les responsables des finances. Ces entretiens ont en majorité été organisés en mai. Ils ont été consacrés à un échange d'informations sur des projets importants, les changements intervenant dans le domaine de l'organisation et du personnel, ainsi que des défis spécifiques ayant des répercussions sur les finances. Le Contrôle des finances est en outre revenu avec chaque Direction sur les révisions effectuées les six mois précédents et a abordé celles prévues pour 2017.

· **Compte rendu trimestriel au 31 mars 2017**

Le Contrôle des finances a communiqué le 13 avril 2017 son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision à l'intention du Conseil-exécutif, de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Il a pu discuter de son rapport et d'autres sujets d'actualité durant des réunions organisées avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances en avril et en mai 2017.

· **Vérifications du bilan de retraitement MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017**

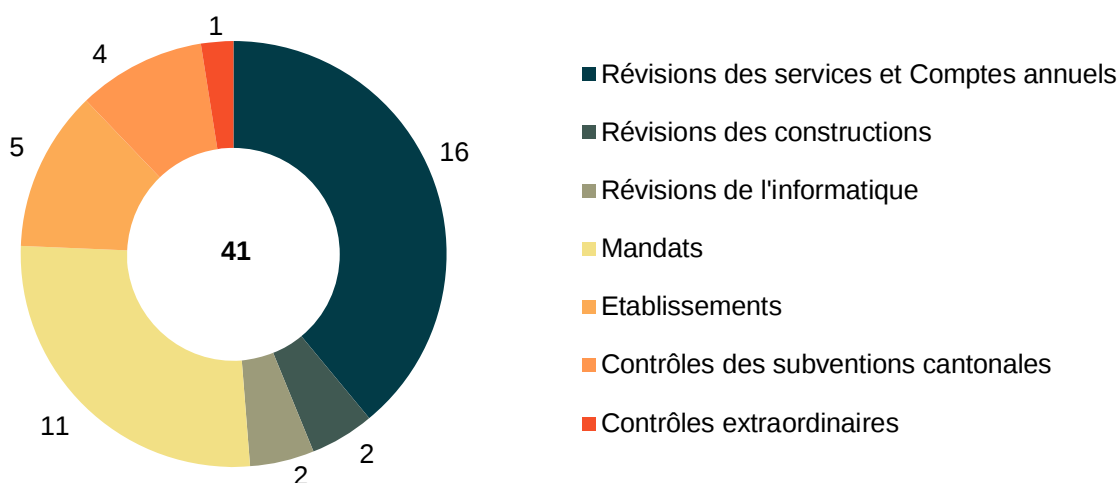
Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a procédé à des vérifications approfondies de l'établissement correct du bilan de retraitement au 1^{er} janvier 2017 conformément au MCH2/IPSAS dans toutes les Directions et les offices importants. Il s'agissait en priorité de vérifier que les changements de catégorie et l'évaluation des actifs et des passifs étaient corrects. A l'OIC ces contrôles n'ont pu être effectués qu'au second semestre 2017 puisque la comptabilité de l'office n'était pas conforme au principe de régularité. Il a de ce fait fallu repousser l'approbation du bilan d'ouverture à la fin du mois d'octobre et le Contrôle des finances a dû procéder à d'autres examens. Le compte rendu intermédiaire du 7 juillet 2017 a donné aux Directions la possibilité de corriger les défauts constatés. Au troisième trimestre 2017, le Contrôle des finances a procédé à une révision complémentaire. En juin 2017, il a pu discuter avec les unités contrôlées et avec la FIN (responsable de la mise en œuvre du MCH2/IPSAS) des nombreuses constatations aux répercussions financières considérables qu'il a faites en relation avec le capital propre du bilan d'ouverture, et les mesures correspondantes ont pu être lancées. Une grande partie de ses constatations a pu être réglée avant l'approbation du bilan d'ouverture.

· **Contrôle extraordinaire dans le domaine de l'extraction de gravier et des décharges**

Le 20 juin 2017, le Contrôle des finances a fait part à la Commission de gestion des résultats du contrôle extraordinaire susmentionné. Le journal *Der Bund* est parvenu, suite à une indiscrétion, à se procurer le rapport confidentiel et en a divulgué les conclusions. Le sujet a également fait l'objet d'un débat public et médiatique au second semestre 2017.

· **Révisions des services / révisions de l'informatique et des constructions**

Une fois les entretiens finaux terminés, le Contrôle des finances a pu remettre les rapports de révision suivants aux services compétents au cours du deuxième trimestre 2017 :



Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a procédé à l'examen et au compte rendu relevant des mandats de révision de concordats cantonaux ou de fondations ou organisations présentant un intérêt public prépondérant dont il est l'organe de révision. Les dix mandats de révision du Contrôle des finances en 2017 sont récapitulés dans l'annexe 2.

Le Contrôle des finances a pour mission de contrôler la planification des projets de construction et leur réalisation en relation avec les activités de construction cantonales. Ses examens portent sur des projets de construction et de transformation tant dans le

bâtiment que dans les ponts et chaussées, ainsi que sur les travaux d'entretien. Ainsi au deuxième trimestre, les révisions de la remise en état de la Erlenbachstrasse (instabilité Eselacher) et de la rénovation du pont de Moospinte, à Deisswil, ont donné lieu à différentes recommandations.

Dans le domaine des révisions des services, la principale révision a concerné l'Office des assurances sociales. Elle s'est concentrée sur l'évaluation du système de contrôle interne global relatif aux flux financiers concernant les prestations complémentaires entre cet office et la Caisse de compensation du canton de Berne.

- **Révision de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF)**

La loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) actuelle fêtera bientôt ses 20 ans d'existence et doit être adaptée à l'environnement actuel, à l'évolution de la branche, ainsi qu'aux besoins de la politique et de l'administration. En juin 2017, le premier atelier de travail rassemblant des représentants du Conseil-exécutif, du bureau de la Commission des finances du Grand Conseil et intégrant le Contrôle des finances a eu lieu à l'initiative de la Commission des finances. La nécessité de modifier la LCCF a été reconnue et un projet de mise en œuvre a été lancé.

3.4 3^e trimestre 2017

- **Vérification du bilan de retraitement MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017**

Le Contrôle des finances a présenté le 7 juillet 2017 son compte rendu intermédiaire au 30 juin 2017 sur la vérification du bilan de retraitement au 1^{er} janvier 2017 à l'intention du Conseil-exécutif, de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Il a discuté de ses nombreuses constatations nécessitant des corrections à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs en août avec le Conseil-exécutif et en septembre avec la Commission des finances. En août et jusqu'à fin septembre, il a de nouveau vérifié le bilan de retraitement au 1^{er} janvier 2017 dans toutes les Directions et tous les offices, compte tenu des écritures de correction effectuées entre-temps. Il a présenté son compte rendu final le 13 octobre 2017.

- **Vérification de la régularisation de la comptabilité de l'OIC**

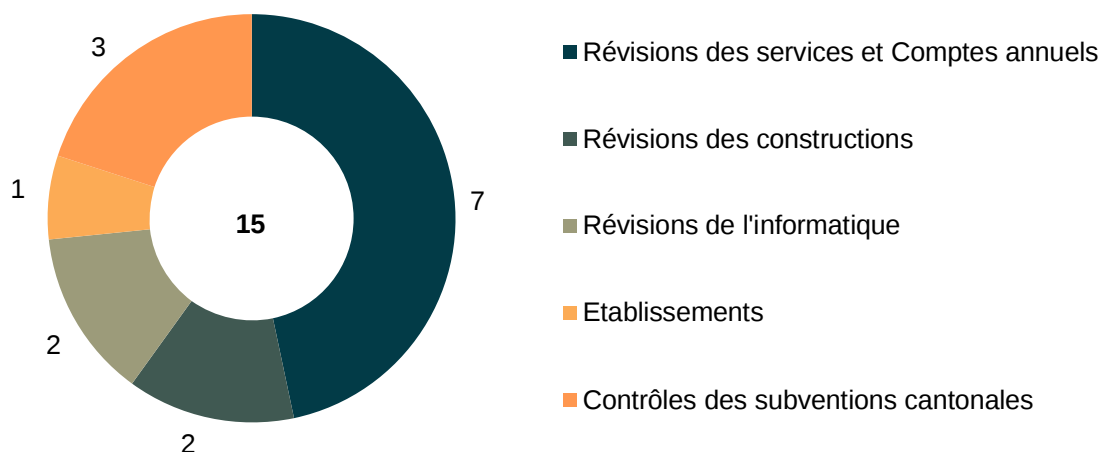
Grâce au fort investissement dont ont fait preuve les responsables des finances avec l'appui de cabinets de conseil externes, les manquements de la comptabilité de l'OIC ont pu être corrigés. Dans son rapport du 23 août 2017 sur la vérification ultérieure des comptes de l'OIC au 31 décembre 2016 à l'intention du Conseil-exécutif, de la Commission des finances, de la TTE et de la FIN, le Contrôle des finances estime que les comptes de l'OIC au 31 décembre 2016 dans SAP répondent aux exigences cantonales en matière de présentation des comptes, compte tenu des corrections et du niveau d'importance relative.

- **Compte rendu trimestriel au 30 juin 2017**

Le Contrôle des finances a communiqué le 7 juillet 2017 son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision au Conseil-exécutif, à la Commission des finances et à la Commission de gestion. Ce rapport et d'autres sujets d'actualité ont pu être abordés en août et en septembre 2017 dans des réunions avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances.

- **Révisions des services / révisions de l'informatique et des constructions**

Une fois les entretiens finaux terminés, le Contrôle des finances a pu remettre les rapports de révision suivants aux services compétents au cours du troisième trimestre 2017 :



Les révisions mentionnées ci-après ont, entre autres, été particulièrement utiles pour les domaines concernés.

La révision du programme cantonal de « Gestion des affaires et archivage électroniques » aux Archives de l'Etat a permis de mettre en évidence différents potentiels d'optimisation. Les travaux de contrôle se sont en particulier concentrés sur l'évaluation du procédé adopté pour le projet (méthode, organisation), les résultats du projet, l'effectivité et l'efficacité des processus de projet (gestion de la qualité, gestion des risques, gestion des changements), ainsi que l'existence et l'efficacité des contrôles de projet systématiques (délais, coûts et qualité).

Une révision des services a eu lieu à l'Office de l'enseignement supérieur en juillet 2017. A la suite de l'évaluation des risques, les domaines suivants ont été privilégiés : surveillance des hautes écoles, bases et calcul des subventions cantonales, processus de gestion des ressources humaines et système de contrôle interne (SCI).

• Contrôles extraordinaires

En août 2017, la Commission de gestion a chargé le Contrôle des finances d'effectuer deux contrôles extraordinaires (TTE : « Amortissement du plan d'aménagement des eaux Aarewasser » et ECO : « Remaniement parcellaire des vignobles de Douane – Gléresse – Daucher – Alfermée »). Ces travaux se sont déroulés de fin septembre à début décembre 2017.

3.5 4^e trimestre 2017

• Vérification du bilan de retraitement MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017

Dans son rapport final du 13 octobre 2017, le Contrôle des finances a informé le Conseil-exécutif, la Commission des finances et la Commission de gestion des résultats de ses vérifications du bilan de retraitement établi au 1^{er} janvier 2017 conformément au MCH2/IPSAS. Si l'administration a pu réagir à une grande partie des constatations de révision faites dans le compte rendu intermédiaire au 30 juin 2017, le rapport a montré que le Conseil-exécutif et les Directions ne devaient pas en rester là. Par arrêté du 25 octobre 2017, le Conseil-exécutif a approuvé le bilan d'ouverture établi au 1^{er} janvier 2017 conformément au MCH2/IPSAS, compte tenu des corrections restant encore à effectuer. L'enregistrement du bilan d'ouverture dans le FIS et l'établissement des clôtures mensuelles sont intervenus pendant les mois de novembre et décembre 2017.

- **Plan d'audit pour 2018**

Au quatrième trimestre 2017, le Contrôle des finances a établi son plan d'audit pour 2018 : il le dresse chaque année en adoptant une approche axée sur les risques et en tenant compte des audits qu'il a effectués les années précédentes ainsi que des ressources en personnel dont il dispose. Le plan d'audit annuel a été discuté avec toutes les Directions au quatrième trimestre, pour pouvoir tenir dûment compte d'une part de la planification des délais et d'autre part, le cas échéant, des souhaits et demandes des Directions.

- **Compte rendu trimestriel au 30 septembre 2017**

Le Contrôle des finances a communiqué le 19 octobre 2017 son compte rendu sur l'état et l'évolution de ses principales constatations de révision au Conseil-exécutif, à la Commission des finances et à la Commission. Ce rapport et d'autres sujets d'actualité ont pu être abordés en octobre et novembre 2017 dans des réunions avec le Conseil-exécutif et la Commission des finances.

- **Entretiens périodiques semestriels avec toutes les Directions et la JUS**

Les entretiens périodiques semestriels avec toutes les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature ont entre autres porté sur le plan d'audit pour l'exercice 2018. Autres sujets abordés : un retour sur les révisions des six derniers mois et un échange d'informations sur des projets importants, des changements concernant l'organisation et le personnel, ainsi que des défis spécifiques ayant des répercussions sur les finances. Outre le conseiller ou la conseillère d'Etat compétent, participent en règle générale à l'entretien le ou la secrétaire générale et les responsables des finances. Ces entretiens ont en majorité été organisés en novembre.

- **Contrôles extraordinaires**

Le 20 décembre 2017, le Contrôle des finances a, dans les délais fixés, informé la Commission de gestion et les deux Directions concernées des résultats des deux contrôles extraordinaires suivants :

- Ø TTE : « Amortissement du plan d'aménagement des eaux Aarewasser »
- Ø ECO : « Remaniement parcellaire des vignobles de Douane – Gléresse – Daucher – Alfermée ».

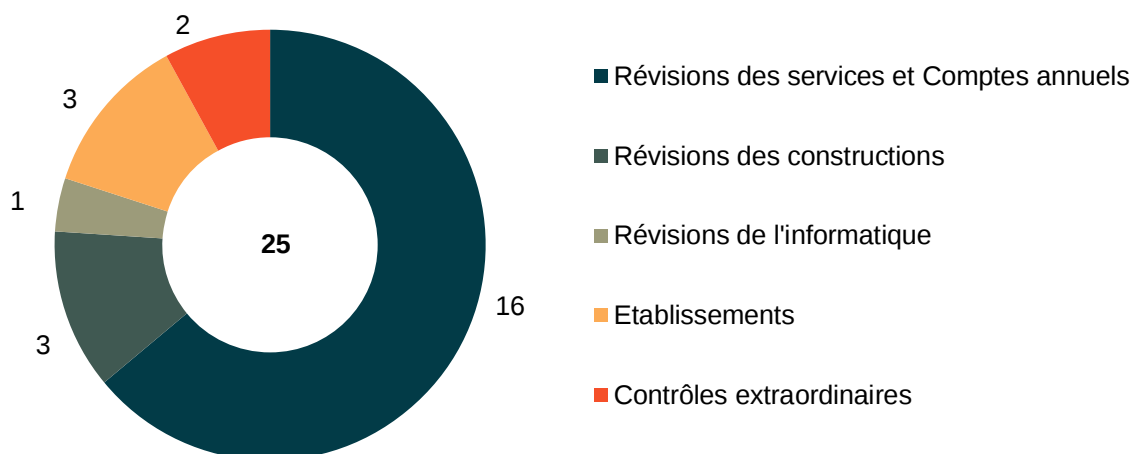
Dans ces deux affaires, le Contrôle des finances a identifié des domaines présentant des potentiels d'optimisation et remis différentes recommandations en la matière à l'intention de la Commission de gestion et à l'administration.

- **Travaux de révision fondés sur la clôture mensuelle approfondie en perspective de la révision des comptes de 2017**

L'établissement de la clôture mensuelle au 30 septembre 2017 a été repoussé du fait de l'enregistrement retardé du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 conforme au MCH2/IPSAS et des difficultés rencontrées à l'OIC. Dans sa lettre du 22 décembre 2017, le Contrôle des finances a exposé à la FIN différents points faibles présentant des potentiels d'optimisation, auxquels il faudrait prêter une attention toute particulière pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2017.

- **Révisions des services / révisions de l'informatique et des constructions**

Une fois les entretiens finaux terminés, le Contrôle des finances a pu remettre les rapports de révision suivants aux services compétents au cours du quatrième trimestre 2017.



Les révisions mentionnées ci-après ont, entre autres, été particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Dans le cadre de ses activités de surveillance, le Contrôle des finances procède régulièrement à des révisions auprès de l'Intendance des impôts du canton de Berne. Une planification pluriannuelle axée sur les risques garantit que tous les systèmes et processus de pilotage sont évalués périodiquement. Ainsi le Contrôle des finances a-t-il procédé au quatrième trimestre à une révision des services dans le domaine de l'impôt à la source. Il s'agissait en priorité de s'assurer de la taxation complète et correcte des contribuables, mais aussi de l'existence d'un système de contrôle et de son efficacité ainsi que de l'efficacité et de l'efficacité des processus. Les résultats de ces contrôles aident l'Intendance des impôts à optimiser ses processus.

Une révision hors planification réalisée dans le domaine du « service d'hiver – entretien des routes cantonales et nationales » a permis de faire de nouvelles découvertes à l'OPC.

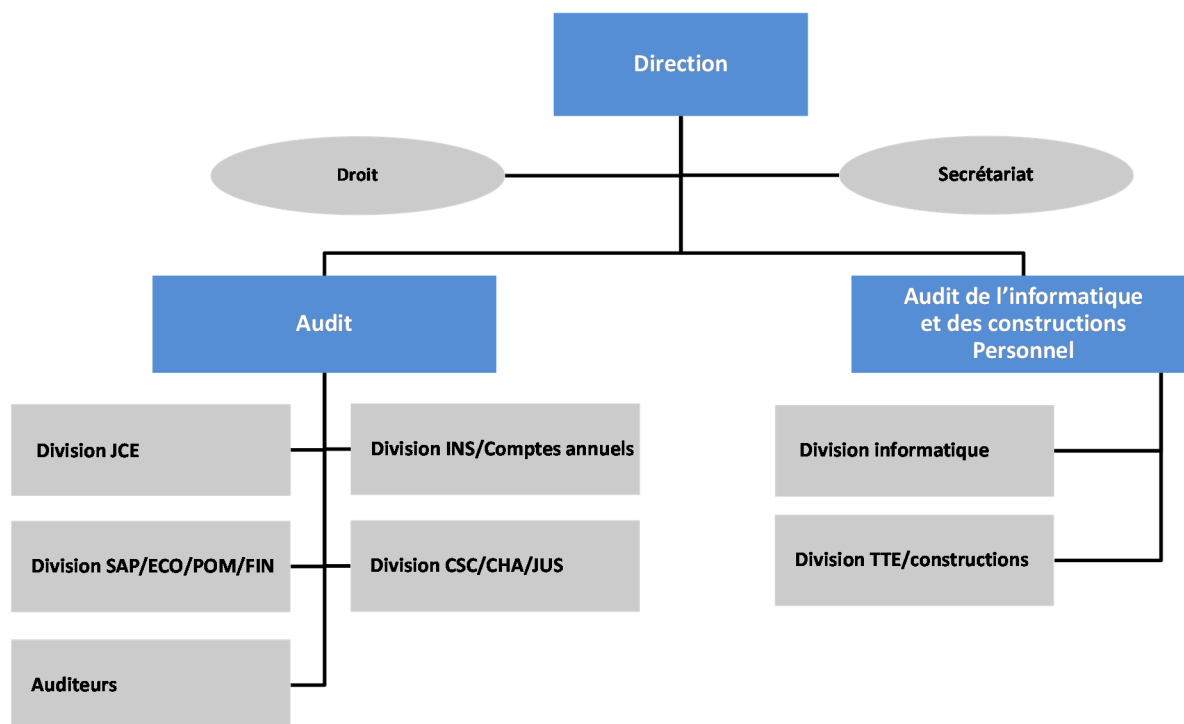
3.6 Contrôle des effets

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que la rentabilité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – aux plans qualitatif et quantitatif – dans un contrôle des effets. Ainsi le potentiel d'épargne estimé par le Contrôle des finances (dépenses en moins ou recettes en plus) pour 2017 se situait-il autour de CHF 20 millions (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes ainsi que par des constatations résultant d'examens en relation avec l'introduction de la nouvelle norme de présentation des comptes MCH2/IPSAS (montant de plusieurs centaines de millions). Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur réalisation par les responsables concernés.

4 Qui sommes-nous ?

4.1 Organisation

La direction est composée du chef de la section Audit, du chef de la section Audit de l'informatique et des constructions ainsi que du chef du Contrôle des finances.



4.2 Personnel

	Hommes au 31.12	Femmes au 31.12	Moyenne annuelle en postes à 100 % (EPT)
2016	18	9	23,3
2017	17	10	23,9

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des experts comptables diplômés, des *Certified Internal Auditors* (CIA), ainsi que des administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise, des architectes et des professionnels du bâtiment, ainsi que des *Certified Information Systems Auditors* (CISA) et des *Certified Information Security Managers* (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. En 2017, le Contrôle des finances a engagé cinq nouveaux collaborateurs et enregistré le départ de cinq autres (développement professionnel ou retraite). L'excellente situation sur le marché du travail a permis de pourvoir rapidement ces postes avec des personnes satisfaisant aux exigences.

La formation continue interne et externe a, cette année encore, été à la fois sollicitée et encouragée. Outre la participation à des séminaires et colloques externes, nos collaborateurs se sont perfectionnés en assistant à des manifestations régulièrement organisées en interne. Ce perfectionnement a permis aux collaborateurs bénéficiant d'une certification de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et des associations sectorielles de satisfaire aux exigences pour obtenir leur agrément et leur accréditation.

4.3 Finances / Prestations

Comptes en milliers de CHF	2017	2016
Charges de personnel	- 3 991	- 4 029
Autres charges	- 297	- 269
Charges	- 4 288	- 4 298
Revenus	116	97
Revenus	116	97
Solde	- 4 172	- 4 201
Investissements	3	8

Le Contrôle des finances tient un compte spécial, dont la vérification est confiée à un organe de révision externe. Le rapport de révision est adressé au Conseil-exécutif et à la Commission des finances.

Les prestations, les objectifs, les normes et les indicateurs sont définis dans une convention de prestations. La convention de prestations 2016-2019 a été approuvée par le Grand Conseil à la session de novembre 2015, sur proposition du Conseil-exécutif et de la Commission des finances.

Dans le cadre d'un rapport semestriel sur les finances et les prestations, le Contrôle des finances rend compte du résultat des comptes au Comité Contrôle des finances et l'informe dans le même temps du degré de réalisation des objectifs de prestations. La société BDO AG procède chaque année, en sa qualité d'organe de révision externe, à une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances à l'intention du Conseil-exécutif et de la Commission des finances. Elle confirme que le Contrôle des finances a en 2017 encore effectué un travail impeccable.

4.4 Autres activités

Des collaborateurs et collaboratrices du Contrôle des finances ont, en 2017 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle « Fachvereinigung der Finanzkontrollen » et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement.

5 Perspectives

L'objectif du Contrôle des finances est de garantir, en 2018 aussi, à la fois la qualité de son travail et la satisfaction de ses clients.

Outre l'accomplissement de nos tâches essentielles, nous nous sommes fixé les priorités suivantes :

- contrôles des principaux processus opérationnels en relation avec les répercussions du MCH2/IPSAS,
- mise en œuvre d'optimisations internes au Contrôle des finances pour l'amélioration permanente et la garantie de la qualité ainsi que pour la satisfaction des clients,

- collaboration active au projet de révision intégrale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF).

Le Contrôle des finances entend rester un partenaire fiable et loyal à la fois du parlement, du gouvernement et de l'administration, et contribuer par son travail à ce que la gestion de l'administration cantonale soit économique et axée sur les processus.

Berne, le 21 février 2018

Contrôle des finances du canton de Berne

A stylized, handwritten signature in blue ink, likely belonging to T. Remund.

T. Remund
Chef
du Contrôle des finances

A stylized, handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Berger.

M. Berger
Suppléant
du chef du Contrôle des finances

Annexes

1 Liste des rapports de révision envoyés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

Rapports de l'ensemble de l'Etat de Berne	Date
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 31.12.2016	18.01.2017
Jahresbericht Whistleblowing Periode 1.9.2015 bis 31.12.2016	10.02.2017
Tätigkeitsbericht 2016	22.02.2017
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	17.03.2017
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016	17.03.2017
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 31.3.2017	13.04.2017
Bericht zur Prüfung der Restatementbilanz per 1.1.2017 nach HRM2 / IPSAS Zwischenstand vom 30.6.2017	07.07.2017
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 30.6.2017	07.07.2017
Bericht zur Prüfung der Restatementbilanz per 1.1.2017 nach HRM2 / IPSAS	13.10.2017
Quartalsbericht der Finanzkontrolle per 30.9.2017	19.10.2017
Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2017	21.12.2017

Rapports de la Chancellerie d'Etat	Date
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht Programm digitale Geschäftsführung und Archivierung (DGA)	13.07.2017

Rapports de la Direction de l'économie publique	Date
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht INFORAMA	31.10.2017
Prüfbericht beco Berner Wirtschaft	12.12.2017
Prüfbericht KAWA Abt. Fachdienste und Ressourcen	20.12.2017

Rapports de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	Date
Prüfbericht Alters- und Behindertenamt	02.02.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung gemeinwirtschaftliche Leistungen, Regionalspital Emmental AG	07.03.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung gemeinwirtschaftliche Leistungen, Spital STS AG	07.03.2017

Rapports de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	Date
Prüfbericht Spitalamt	13.03.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung Stiftung TRANSfair, Projekt 'Futura', Alters- und Behindertenamt	18.05.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung Stiftung TRANSfair, Projekt 'Futura', Stiftung TRANSfair	18.05.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht Beurteilung der Neuausrichtung der ICT-Organisation	10.08.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung gemeinwirtschaftliche Leistungen, Spitalamt	21.09.2017
Prüfbericht Sozialamt	21.09.2017
Prüfbericht Alters- und Behindertenamt	17.11.2017

Rapports de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	Date
Prüfbericht Amt für Gemeinden und Raumordnung	06.03.2017
Prüfbericht Amt für Sozialversicherungen	18.05.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2016 an das Bundesamt für Gesundheit	17.07.2017
Prüfbericht Regierungsstatthalteramt Frutigen-Niedersimmental	10.11.2017
Prüfbericht Kantonale BEObachtungsstation Bolligen	13.12.2017

Rapports de la Direction de la police et des affaires militaires	Date
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung 2016 des Lotteriefonds	26.01.2017
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung 2016 des Sportfonds	26.01.2017
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016 Lotterie- und Sportfonds	26.01.2017
Prüfbericht JVA Thorberg	26.04.2017
Prüfbericht Amt für Migration und Personenstand, Zivilstands- und Bürgerrechtsdienst	12.05.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht Kantonspolizei	31.08.2017
Prüfbericht Kantonspolizei Berechtigungsmanagement	09.11.2017
Prüfbericht zur Zwischenrevision, Lotterie- und Sportfonds 2017	20.11.2017

Rapports de la Direction des finances	Date
ICT Abschlussprozess 2016 Abteilung Konzernrechnungswesen und Dienstleistungen Haushaltsführung	13.01.2017
Prüfbericht Personalamt	03.02.2017
Prüfbericht Registerführung Natürliche Personen und Besondere Prozesse	10.02.2017
Prüfbericht, ISDS Assessment bei der Steuerverwaltung des Kantons Bern	24.03.2017
Prüfbericht ICT-Projektprüfung IPv6 BE / KAIO	06.04.2017
Prüfbericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art. 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2016 (Steuerverwaltung)	11.05.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht ICT-Kostenmanagement / KAIO	30.11.2017
Prüfbericht Steuerverwaltung, Bereich Quellensteuer	30.11.2017
Prüfbericht Finanzverwaltung	19.12.2017
Prüfbericht Personalamt	20.12.2017

Rapports de la Direction de l'instruction publique	Date
Prüfbericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung 2016 des Kulturförderungsfonds	26.01.2017
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016 Kulturförderungsfonds	26.01.2017
Prüfbericht Mittelschul- und Berufsbildungsamt	03.02.2017
Prüfbericht Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (BSLB)	17.02.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung OdA Gesundheit, Bern	24.02.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung OdA Gesundheit, Bern (Teil MBA)	24.02.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung Lehre & Forschung an das Inselspital (Teil Universität Bern)	30.06.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung Lehre & Forschung an das Inselspital (Teil Inselgruppe AG)	30.06.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung Höhere Fachschule für Technik Mittelland AG	03.07.2017
Bericht Staatsbeitragsprüfung MBA – Höhere Fachschule für Technik Mittelland AG	11.08.2017
Prüfbericht Amt für Hochschulen	30.08.2017
Prüfbericht Mittelschul- und Berufsbildungsamt	04.12.2017

Rapports de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	Date
Prüfbericht Umgestaltung Ortsdurchfahrt Niederbipp	03.02.2017
Prüfbericht Neubau Murtenstrasse 20-30, Bern	29.03.2017
Prüfbericht Amt für Grundstücke und Gebäude	04.04.2017
Prüfbericht ICT-Betriebsprozesse	08.05.2017
Prüfbericht Amt für Umweltkoordination und Energie des Kantons Bern	10.05.2017
Prüfbericht Instandsetzung Instabilität Eselacher, Erlenbach	22.05.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht Brücke Moospinte, Deisswil	27.06.2017
Prüfbericht Neubau Radstreifen Seeburg	02.08.2017
Prüfbericht zur Nachprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016 des Amt für Grundstücke und Gebäude (AGG)	23.08.2017
Prüfbericht UNI, Zahnmedizinische Kliniken, Bern	31.08.2017
Prüfbericht Neubau Dorfbachbrücke und Anpassung Kantonsstrasse ; Schwarzenburg	04.10.2017
Prüfbericht zum Winterdienst Kantons- und Nationalstrassen in Loveresse	06.11.2017
Prüfbericht Unterhaltmassnahmen und Betriebsspezifische Anpassungen GIB Thun (heute Berufsbildungszentrum IDM Thun)	07.11.2017
Prüfbericht Instandsetzung Einstellhalle POM, Schermenweg 9B, Bern	22.12.2017

Rapports de la Justice	Date
Prüfbericht ICT-Risikobeurteilung Justiz ICT-SSR	30.01.2017
Feststellungen zur Prüfung des Restatement per 1.1.2017	23.06.2017
Prüfbericht Steuerrekurskommission des Kantons Bern	03.07.2017
Prüfbericht des direktionsübergreifenden Busseninkassoprozesses (Teil Bern-Mittelland)	28.09.2017
Prüfbericht des direktionsübergreifenden Busseninkassoprozesses (Teil Stabsstelle für Ressourcen – Abteilung BUI)	04.12.2017

Rapports des contrôles extraordinaires	Date
Bericht über den Investitionsbeitrag an das Spitalzentrum Biel AG	07.02.2017
Bericht zum Kies- und Deponiewesen	20.06.2017
Bericht über die Rebgrüterzusammenlegung Twann-Ligerz-Tüscherz-Alfermée	20.12.2017
Bericht über die Abschreibung des Wasserbauplanes 'aarewasser'	20.12.2017

Rapports des établissements du canton

Université de Berne	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	21.03.2017
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016	21.03.2017
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	21.03.2017
Prüfbericht FISUni-Berechtigungsmanagement	15.06.2017
Prüfbericht World Trade Institute (WTI)	19.06.2017
Prüfbericht zur Zwischenrevision der Jahresrechnung per 31.12.2017	12.12.2017
Prüfbericht Physikalischen Institut und Abteilung Klima und Umwelt (KUP)	13.12.2017
Prüfbericht Institut für Rechtsmedizin	21.12.2017

Haute école pédagogique bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	18.04.2017
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016	18.04.2017
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	18.04.2017

Haute école spécialisée bernoise	Date
Prüfbericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	30.03.2017
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2016	30.03.2017
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2016	30.03.2017
Bericht über die Prüfung bei der Berner Fachhochschule (BFH) an das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI-Reporting 2016)	30.03.2017
Prüfbericht SAP-Berechtigungsmanagement	22.08.2017
Prüfbericht zur Zwischenrevision der Jahresrechnung per 31.12.2017	18.12.2017

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan	Date
Rapport de révision des comptes annuels 2016	24.05.2017
Management Letter et rapport de révision des comptes annuels 2016	24.05.2017

2 Liste des mandats de révision de 2017

Mandats	Date Rapport
GELAN-Espace-Mittelland, Bern	17.03.2017
Schweizerische Informatikkonferenz (SIK), Bern	10.03.2017
Verein Hauptstadtregion Schweiz (HSR-CH), Bern	25.04.2017
Stiftung Bauernmuseum Althus-Jerisberghof, Ferenbalm	25.04.2017
Papavramidès-Stiftung, Bern	11.05.2017
Bernische Denkmalpflege-Stiftung, Bern	17.05.2017
Finanzkontrolle des Kantons Zürich	18.05.2017
Assemblée Interjurassienne (AIJ), Moutier (en liquidation)	22.05.2017
Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy	31.05.2017
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP):	
· Schweizer Weltatlas	27.01.2017
· Institut für Externe Schulevaluationen auf der Sekundarstufe II (IFES)	10.03.2017
· Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern	11.04.2017
· Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)	11.04.2017
· Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV)	11.04.2017
· Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)	11.04.2017
